

compte que toutes ces augmentations ont été imposées aux agriculteurs et classes ouvrières sans le consentement du Parlement! Une commission de chemins de fer qui ne représente pas le peuple est nommée pour imposer des taxes s'élevant à un million de dollars par jour ouvrable dans le courant de l'année, sans l'autorisation des représentants du peuple au Parlement. Je déclare que ce n'est ni bien ni juste; une législation de ce genre n'est pas équitable, et elle n'est pas conforme au gouvernement responsable. J'espère avoir l'appui des progressistes pour faire modifier une telle législation de quelque manière, —je sais que j'aurai l'appui de l'opposition—pour apporter un changement dans cet état de choses. Le discours du trône fait mention des tarifs de petite vitesse et l'honorable premier ministre a dit que si l'on est mécontent de ce qu'a fait la commission, il consentira à laisser le Parlement se prononcer sur la question. Mais si je le pouvais, je voudrais revenir à l'ancienne pratique de régler les choses; je ne voudrais pas que la commission des chemins de fer puisse établir ces tarifs sans l'autorisation du Parlement. On a fait un pas en arrière quand on mis sous le contrôle de la commission les tarifs de téléphone et de messagerie, et c'est heureux que le Parlement n'ait pas confié aussi à sa juridiction les droits et les tarifs du trafic maritime et le contrôle des tarifs du transport sur les lacs. Les augmentations dont j'ai parlé ont été imposées sans investigations convenables; le président de la commission a accepté les chiffres présentés par les experts du Pacifique-Canadien au sujet des recettes pour décider des augmentations des tarifs de grande et de petite vitesse, etc. Il en est résulté qu'il a accordé une augmentation de 40 pour 100, bien que le Pacifique-Canadien avait un surplus d'environ \$492,000,000, je crois, sous forme d'actif tant productif qu'improductif.

Mais la population du Canada a donné une leçon à la commission et aux chemins de fer parce qu'avec une augmentation de 40 pour 100 dans les tarifs de grande vitesse elle ne voyageait plus sur les chemins de fer et les compagnies durent revenir à quelques-uns des anciens tarifs. La population a donné aussi une leçon aux chemins de fer pour les tarifs de petite vitesse. Dans la région où je demeure les grands magasins de détail transportèrent leurs marchandises dans des camions automobiles quand il s'agissait de

servir leurs clients qui habitaient sur la grande route de Toronto à Hamilton. De sorte que le Pacifique-Canadien et le Grand-Tronc ont perdu beaucoup dans quelques localités par suite de l'augmentation des tarifs.

La compagnie du téléphone se présente à son tour. Elle voulait obtenir une augmentation et rien ne put la satisfaire avant qu'elle vint à Ottawa pour demander à la commission des chemins de fer un accroissement de ses tarifs. Elle se présenta et elle obtint l'augmentation désirée. Et cela, malgré que la compagnie du téléphone Bell soit une compagnie riche ayant un surplus important et qu'elle était dans une si mauvaise situation qu'elle a pu payer huit pour cent de dividendes pendant trente-deux ans! Cette compagnie est venue à Ottawa, elle s'est adressée à la commission des chemins de fer et n'a eu qu'à demander une augmentation de ses tarifs pour l'obtenir. L'augmentation du tarif des téléphones a coûté un million de dollars aux contribuables de Toronto. Elle était outrée, injuste, inique et contraire aux dispositions de la compagnie et à la loi des chemins de fer. Je suis persuadé que la dernière augmentation demandée par la compagnie Bell lui aurait été accordée si nous n'avions pas été à la veille les élections.

Certains membres de la commission toutefois, jugèrent qu'il était plus prudent de refuser cette augmentation, à moins de mettre leur situation au jeu, car il était à craindre qu'advenant un changement de régime ils seraient peut-être relevés de leurs fonctions judiciaires. De sorte que la commission refusa de sanctionner par un vote de 3 contre 2 cette seconde demande de la part de la compagnie de téléphone. J'ose donc espérer que le Gouvernement du jour fera adopter des lois dans l'intérêt public et refusera de sanctionner toute augmentation des tarifs des utilités publiques sans l'assentiment du Parlement; de cette façon, il allégera quelque peu le fardeau des taxes qui pèsent sur les classes ouvrières et agricoles du pays. Il serait peut-être aussi dans l'intérêt du pays que le Gouvernement réorganise de fond en comble la commission des chemins de fer et adopte des règlements limitant une fois pour toutes les appétits de ces puissantes compagnies qui exploitent des services d'utilité publique. Je rappellerai en peu de mots quels ont été pour les cultivateurs les conséquences de l'augmentation des tarifs de transport des marchandises. Cette augmentation est cause que les cultiva-